

**Le Plan climat communal (PCCom) vise à :**

**Promouvoir la santé et la qualité de vie, renforcer la biodiversité à travers une stratégie coordonnée de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.**

**Ses objectifs**, définis en cohérence avec ceux du Plan climat cantonal 2030, sont les suivants :

- **Réduire** de 60%, d'ici 2030 par rapport à 1990, les émissions de gaz à effet de serre de la commune et viser la neutralité carbone en 2050. Sont entendues les émissions ayant lieu sur le territoire communal et générées hors de celui-ci par les activités locales.
- **Adapter** le territoire aux changements climatiques.

Ce plan se déploie à travers une série de mesures qui tiennent compte des particularités du territoire versoisien. Sa mise en œuvre implique des actions liées à la gestion de l'administration et du patrimoine communal ainsi qu'à l'aménagement du territoire, mais également à l'accompagnement de la population et des entreprises. Leur mobilisation est en effet indispensable pour atteindre les objectifs fixés à 2030 comme à 2050.

